



DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES
ET DES MOYENS GENERAUX
Service Affaires Juridiques

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2017

Relevé des décisions affiché le : 26 Décembre 2017

Date de convocation du Conseil : 8 Décembre 2017

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Julien FINAND

Présents : Mme Laurence FAUTRA, Maire

MM. ALLOIN, POUGET, Mmes MOULIN, PENARD, MM. DJORKAEFF, FINAND,
Mmes ZARTARIAN, CHIRITIAN, M. RABEHI, Adjoints

M. RICHARD, Mme Br. THIBAUT, M. POUQUET, Mme SACCUCCI, MM.
WANTERSTEN, ABRIAL, Mme Bé. THIBAUT, M. THERRAS, Mmes CLAMARON,
LAHALLE, M. ARSAC, Mme MODERNE, M. STURLA, Mmes QUENOT, HAMANI-
BOUTIN, Conseillers.

Excusés : Mme AMADIEU, MM. PRINZIVALLI, PETIT, FOREST, DEVILLE, BURONFOSSE

Absents : Mmes DARJINOFF, REVEIL, MM. OHANNESSIAN, SAGNARD

Ouverture de la séance à 19h

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 19 décembre 2017, sous la présidence de Mme Laurence FAUTRA, Maire :

PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseillers municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :

- Mme AMADIEU a donné procuration à M. ALLOIN
- M. PRINZIVALLI a donné procuration à M. RABEHI
- M. DEVILLE a donné procuration à Mme PENARD
- M. PETIT a donné procuration à Mme MOULIN
- M. FOREST a donné procuration à M. POUGET
- M. BURONFOSSSE a donné procuration à Mme HAMANI-BOUTIN

DESIGNE M. Julien FINAND comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.

Madame le Maire rend hommage à Mme Marie-Laure GHAZARIAN, Directrice du Comité Pour Nos Gosses, décédée le 16 décembre 2017.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en raison d'un désaccord sur la rédaction du dernier compte-rendu de séance, il a été décidé de reporter le vote de celui-ci au conseil du 7 février 2018. Il s'agit de trouver un point d'entente concernant une intervention de Mme QUENOT lors du dernier conseil.

Madame QUENOT confirme qu'une rencontre est prévue en janvier pour revoir la rédaction de ce document dont elle n'approuve pas tous les éléments.

Madame le Maire précise que la préparation du débat d'orientations budgétaires (DOB) nécessitait de mettre de côté ce différend.

Rapport 1 : Gouvernance de la régie autonome du Toboggan

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2221-10 et R.2221-21 relatifs à la nomination et à la fin des fonctions du Directeur d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière,

Vu la vacance du poste de directeur de la Régie autonome du TOBOGGAN,

Vu l'avis favorable unanime préalablement rendu par le Conseil d'Administration du Toboggan le 21 novembre 2017,

Vu la proposition de Madame le Maire visant à la désignation de Madame Raphaëlle RIMSKY-KORSAKOFF, actuelle adjointe à la Direction Artistique et à la programmation du TOBOGGAN, en qualité de Directrice de la Régie,

Madame le Maire propose :

- de désigner Mme Raphaëlle RIMSKY-KORSAKOFF aux fonctions de Directrice de la régie autonome du TOBOGGAN, à compter du 20 décembre 2017
- de lui donner tous pouvoirs ou à son représentant pour notifier cette décision au Président de la Régie Autonome de gestion du TOBOGGAN.

Le vote du conseil municipal s'établit comme suit : **à la majorité, 5 voix contre pour le groupe Fiers de Décines**

Rapport 2 : Compte principal de la commune – Décision Modificative n° 3 de l'exercice 2017

Madame le Maire demande de bien vouloir adopter le projet de décision modificative n°3 du budget principal de la commune qui s'équilibre en mouvements budgétaires à la somme de 69 868 € pour la section de fonctionnement.

Monsieur ARSAC rappelle que le vote de la dernière décision modificative avait été expliqué par les charges et frais de personnel supplémentaires.

Il revient sur la longue explication concernant une démarche de réduction des coûts.

Il s'étonne donc de voir ici le vote d'une augmentation concernant la masse salariale.

Madame le Maire précise que les chiffres présentés au dernier conseil tenaient compte de la présente décision modificative. Elle explique qu'il s'agit d'ajustements en matière de ressources humaines dus notamment à l'intégration de la paye de décembre et à la réforme PPCR.

Elle rappelle que le taux d'augmentation 2017 est inférieur à 1,85% soit le plus bas depuis 2016.

Le vote du conseil municipal s'établit comme suit : **à la majorité, 5 voix contre pour le groupe Fiers de Décines.**

Rapport 3 : Mise à jour du Tableau des Effectifs/Emplois permanents

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de la poursuite de la démarche d'optimisation de l'organigramme de la Ville et du CCAS, impactant principalement les niveaux supérieurs d'encadrement et la nécessité de réaliser des économies budgétaires générales ; et du projet associé de suppression de poste pour lequel le Comité Technique du 4 décembre 2017 a rendu un avis favorable ; le poste de Catégorie A (Attaché Principal) impacté, et figurant, dans son libellé et sa définition actuelle, au Tableau des Effectifs/Emplois permanents est supprimé à compter du 19 décembre 2017.

Dès lors, Madame le Maire propose de voter l'actualisation du Tableau des Effectifs et des Emplois Permanents.

Le vote du conseil municipal s'établit comme suit : **à l'unanimité.**

Rapport 4 : Débat d'Orientations Budgétaires 2018

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires s'est tenu en séance du Conseil Municipal.

Madame le Maire fait part de sa satisfaction à l'annonce de la nouvelle concernant l'accord du Gouvernement pour un report de la section d'investissement vers la section de fonctionnement et remercie les services pour leur travail.

M. STURLA souhaite, avant de présenter ses remarques, avoir un exposé des éléments politiques sous-tendant la présentation du DOB dont il estime qu'elle a ici été cantonnée à des éléments techniques.

Madame le Maire souhaite voir éclaircie la demande, notamment dans la mesure où le débat présenté en matinée faisait bien état d'éléments financiers.

M. STURLA explique qu'il s'interroge sur les projets d'avenir portés par la collectivité. Il souhaiterait, pour pouvoir présenter ses remarques, avoir présentation d'éléments qui attestent d'une vision, sur lesquels son groupe pourrait réagir.

Madame le Maire rappelle que les rapports ont été envoyés aux conseillers et que la nouvelle concernant la possibilité de report avait donc été portée à leur connaissance.

Elle termine le débat en insistant sur le travail accompli ayant permis à cette autorisation.

Elle rappelle la question de Mme QUENOT lors de la dernière séance concernant une mise sous tutelle supposée. Elle indique qu'elle pensait honnêtement que la commune y serait contrainte. Elle redit sa satisfaction de voir que la détermination de la commune a permis d'échapper à cette situation qui aurait selon elle été injuste. Elle estime que les Décinois n'ont pas à absorber l'impact du stade, les dépenses induites par la réforme des rythmes scolaires et l'état financier de la collectivité de manière générale.

Elle rappelle la lourde rationalisation de la charge de fonctionnement subie, le manque à gagner sur les recettes escomptées de la taxe sur les spectacles non compensée.

Elle rappelle la bataille à laquelle s'est livrée la commune, jusqu'à un certain point. L'idée de rendre les clés aux préfets lui était intolérable et elle a donc réfléchi, avec les agents, à la recherche d'une solution.

Elle indique avoir été reçue plusieurs fois par Gérard COLLOMB, notamment en ce qui concerne les dépenses d'éclairage public en lien avec le fonctionnement du stade dont la commune ne pouvait assurer la charge.

Elle précise qu'il ne s'agissait plus d'un assainissement mais d'un sauvetage.

C'est ce qui l'a conduit à se rendre à l'Etat pour défendre le dossier DECINES. Elle s'est renseignée avec ses services sur les possibilités offertes par la loi et a pris acte de la possibilité de transfert de l'excédent de la section d'investissement sur la section de fonctionnement.

Elle rappelle qu'une autre solution aurait été d'augmenter les impôts.

Diverses alertes ont été faites, par courrier, auprès des différents préfets, puis de Gérard COLLOMB, puis des ministres (notamment celui de la Fonction publique) et du Ministre de l'Intérieur.

La réponse est ainsi tombée vendredi. Ce report sera à hauteur de 2 millions.

Elle indique être fière d'annoncer cela en séance publique et remercie encore les élus et toutes les équipes, grâce à qui la mise sous tutelle a pu être évitée.

Elle indique que pour une ville qui a un avenir – en tant que partie de la 1^{ère} couronne économique de Lyon – il était impossible de se résoudre à cela.

Elle dit avec soulagement que le mandat va pouvoir être terminé sereinement.

Elle précise néanmoins que les projets d'investissement continueront à être portés, projets qui seront présentés au point suivant.

Elle insiste sur le fait que la vente de terrains, avec un patrimoine important, implique de faire des choix.

Elle rappelle que le report de l'investissement est une possibilité exceptionnelle que d'autres communes n'ont pu actionner. Elle admet que pour une collectivité au sein d'une agglomération aussi puissante, être contraint d'en arriver là est une chose difficile. Elle déplore l'abandonnisme de l'Etat sur ces aspects.

Elle dit son espoir de voir la situation se stabiliser, au moins pour la fin du mandat.

M. STURLA souhaite intervenir pour rétablir certaines vérités.

Il rappelle que dans la présentation du DOB et dans le récit concernant le sauvetage de la ville, on pourrait croire que la situation catastrophique découle du précédent mandat.

Il rappelle que si l'équipe actuelle a sollicité la Chambre régionale des comptes lorsqu'elle est arrivée aux affaires pour faire un état des lieux financier, aucune préconisation allant dans le sens d'une mise sous tutelle, ni par la CRC, ni par le préfet ni par aucun organisme n'avait été faite, malgré l'idée que la majorité essaye de véhiculer depuis la prise de mandat.

Il précise que pour cela les arrêtés de compte auraient dû être déficitaires, ce qui n'a jamais été le cas avant 2014, l'équipe actuelle ayant d'ailleurs hérité d'un excédent de 629 000 € au compte administratif à son arrivée.

M. STURLA loue l'effort et salue le travail fait dans ce contexte peu évident.

Il dit cependant rester persuadé qu'avec l'héritage dont la ville a bénéficié et les potentialités de la ville il n'y avait aucune raison qu'elle soit mise sous tutelle.

Il estime que la majorité réalise ce qu'elle a longtemps reproché à l'équipe sortante. En particulier, il rappelle ses multiples références aux cycles budgétaires et tente de démontrer que c'est ce que connaît la collectivité aujourd'hui, avec une annonce de cycle bâtisseur prenant la suite du cycle budgétaire ayant ponctué le début de mandat.

Il rappelle que la fin du précédent mandat correspond à un cycle bâtisseur avec la construction de plusieurs équipements (centres sociaux, crèches...) qu'il convient d'absorber en faisant une pause avec un cycle gestionnaire.

Il conclue donc que de ce point de vue les deux visions ne sont pas dissonantes.

En revanche, il estime qu'aucun indice n'indique objectivement que la situation dont l'actuelle équipe a hérité était problématique. Il déplore une manière de présenter un redressement des comptes publics comme si la ville avait laissé l'endettement au-delà du supportable. Il rappelle que le taux d'endettement était de 1149 € par habitant en 2014 quand la moyenne des villes de même strate s'élevait à 1350 €.

Il déplore les diverses démarches et recours ayant participé au retard du fonctionnement du stade, ayant d'après lui abouti à une perte de chance concernant la taxe des spectacles qui aurait pu être perçue s'il y avait eu une continuité dans le projet.

Il considère que la situation dans laquelle se trouve la Ville est due pour une part à des éléments exogènes à la ville de DECINES (un contexte budgétaire avec lequel il faut composer) mais également à un choix politique que la majorité doit assumer.

Il se dit étonné de la présentation du DOB et ne considère pas l'annonce d'un report de la section d'investissement sur la section de fonctionnement comme une très bonne nouvelle, dans la mesure où elle revient selon lui à capter l'argent de cessions pour équilibrer le fonctionnement.

Il dit la volonté de l'opposition de voir une cohérence et une honnêteté dans la façon de présenter les choses et rappelle néanmoins la solidarité que son groupe veille à mettre en œuvre en cas de difficulté de la municipalité.

Madame le Maire estime que cette présentation omet certains éléments, en particulier les coûts afférant au Groupama Stadium.

M. STURLA considère que cet élément est sans rapport avec l'éventualité d'une mise sous tutelle, qui appelle à étudier le compte administratif et non un équipement particulier.

Madame le Maire rappelle que le stade a constitué une charge de 500 000 € en 2017. Elle précise qu'elle n'a eu aucun rôle à jouer dans les délais d'ouverture de l'équipement. L'année de retard sur le fonctionnement a constitué une perte sur les recettes foncières dont elle n'est pas responsable. Elle précise que ce projet aurait pu être réalisé ailleurs, avec une autre accessibilité. Elle souligne, en rappelant que la CRC l'a également reconnu, la lourde charge financière que constitue la gestion d'un tel équipement, en particulier en ce qui concerne l'éclairage public et les accès. Elle déplore de ce point de vue un manque d'anticipation de l'ancienne équipe.

M. STURLA rappelle que le stade n'était pas sorti sous son mandat.

Madame le Maire précise que M. CREDOZ avait conventionné avec l'Etat et qu'il aurait alors fallu anticiper la taxe des spectacles avec le vote d'un taux.

M. STURLA se défend en soulevant qu'aucune discussion ne pouvait être menée tant que l'équipement n'était pas livré.

Madame le Maire déplore une absence de négociation en amont, en particulier sur le prix des terrains (40 € le m²) qui n'était selon elle pas acceptable, mais se refuse à aller plus loin dans le débat du stade.

Elle rappelle la nécessité de soulager les Décinois, au-delà des dissensions politiques et se félicite de pouvoir le faire, sans augmentation des impôts.

Elle clôt le débat en annonçant la présentation des projets à échéance triennale.

Le vote du conseil municipal s'établit comme suit : **à la majorité, 5 voix contre pour le groupe Fiers de Décines.**

Informations diverses ayant notamment pour objet la présentation des projets municipaux à échéance triennale.

Mme QUENOT demande précision concernant l'annonce de report de la section d'investissement sur la section de fonctionnement, notamment sur le fait de savoir si cela signifie que les comptes 2017 ont été clos avec un déficit de 2,2 M d'euros.

Madame le Maire rectifie en précisant que cette somme va permettre d'abonder la section de fonctionnement sur 2018. Elle précise qu'il sera enregistré au compte administratif.

Mme QUENOT revient sur les projets présentés en investissement, qui sont admirables, mais qui vont selon elle générer des frais de fonctionnement importants. Elle indique pour information que le coût de revient d'une crèche est de 12 000 €.

Mme PENARD rectifie en annonçant 8 000 €.

Mme QUENOT s'interroge sur la préservation de l'équilibre du budget avec l'annonce de la création de places en crèche se traduisant par un besoin de financement de 700 000 € et un besoin de crédits de fonctionnement pour les écoles de 300 000 €. Elle estime que même avec l'abondement de 2 millions d'euros, persiste un risque de déficit structurel, en particulier au regard de la hausse continue de la masse salariale.

A ce titre, elle revient sur l'annonce d'augmentation de 1,85 % en précisant que la masse salariale constitue 62% du budget.

Madame le Maire indique que la Ville se trouve de toute façon déjà hors strate puisque les préconisations sont de l'ordre de 50%. Elle rappelle néanmoins que d'autres collectivités sont bien au-delà mais que l'Etat les accompagne. Elle refuse de rentrer à nouveau dans les détails des mouvements de ressources humaines (dans le cadre de la rationalisation et de l'optimisation) mais rappelle les raisons de frais de fonctionnement en constante hausse, en particulier la réforme des rythmes scolaires (avec un coût de 800 000 €).

M. ARSAC demande confirmation du taux de 60%.

Madame le Maire précise qu'il s'agit de 65%.

M. ARSAC précise que c'est le chiffre qu'il avait donné précédemment.

M. RABEHI rappelle à M. ARSAC que les frais de fonctionnement étant moindres, le pourcentage l'est de manière incidente.

Mme QUENOT revient sur les places en crèche annoncées au Centre social Marillat et demande précision sur l'endroit où vont être créées les 20 nouvelles places.

Madame le Maire renvoie la question à Mme PENARD qui précise qu'un certain nombre de berceaux pourront être positionnés sur le haut de l'établissement et dans l'espace restant, à côté de la ludothèque. Elle indique que les choses ne sont pas définitivement déterminées et que le nombre de 20 est un objectif souhaité.

En ce qui concerne le fonctionnement, elle évoque un partenariat public-privé.

Mme QUENOT considère que c'est bien la collectivité qui finance les nouvelles places, un centre social ne pouvant prendre part à un partenariat de ce type.

Mme PENARD précise que le personnel supplémentaire entrera en effet dans les frais de fonctionnement mais que pourront être déduites les aides de la CAF. Elle conclut en estimant que les projets nécessitent de fait des augmentations de fonctionnement.

Mme QUENOT indique avoir compris que les créations de places n'augmenteront pas la masse salariale concernant le centre social Berthaudière. Elle s'interroge concernant celles du centre Marillat. Elle demande par ailleurs si c'est une création ou un réaménagement à partir de l'ancien Espace jeunes.

Madame le Maire répond qu'il s'agit d'une création.

Mme PENARD indique que les 20 berceaux de l'espace Berthaudière basculeront dans cet établissement.

Mme QUENOT rectifie donc l'annonce de 45 qui ne sont au total que 25 places.

Madame le Maire précise qu'un agrandissement de l'espace Berthaudière avait été envisagé mais qu'il y aura transfert dans un espace neuf. Au-delà de ces 40 places, il y a un accueil de nombreuses micro-crèches qui fait écho à une demande croissante.

Il n'y a pas de soutien s'agissant du privé, mais cela atteste d'une réelle demande du territoire.

Madame le Maire se dit ouverte à ce genre de projets pour répondre à une catégorie de personnes pouvant se le permettre.

Mme QUENOT est personnellement très intéressée sur la question et pointe une information imprécise concernant le nombre supplémentaire de places annoncées, qui s'élèverait à 25 et non à 45 compte tenu des suppressions de l'espace Berthaudière.

Mme PENARD précise qu'un EAJE est en projet, celui existant ne pouvant accueillir le surplus de places souhaitées.

Madame le Maire interroge Madame HAMANI-BOUTIN sur d'éventuelles remarques. Celle-ci précise avoir déjà eu les réponses souhaitées en commission.


Madame le Maire clôt la séance en disant ses vœux de fin d'année.

Fin de séance à 20 H 30.

Date prévisionnelle du prochain Conseil municipal le mercredi 7 février 2018.



Madame le Maire,


L. FAUTRA